

Béziers, le 14 octobre 2010

26 JUIN 2010

Direction du Développement
Economique

Objet : Signalétique des activités touristiques
Affaire suivie par : Sandrine RAMBAUD – Tél : 04.99.41.33.65
N/Réf : DEV / DIR - sr/sr n°40910

Madame, Monsieur,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, dans le cadre de sa nouvelle compétence relative au tourisme, a décidé de se doter d'un schéma directeur de signalisation touristique. Ce schéma concerne l'ensemble des dispositifs de signalisation : le jalonnement routier, le jalonnement piéton, le Système d'Information Locale (S.I.L), les Relais d'Information Service et les totems d'entrée de ville.

A cette fin, un marché pour la fourniture, la pose et l'entretien des panneaux de signalisation à vocation touristique va être lancé dans les prochaines semaines.

En coordination avec les services du Département de l'Hérault (compétent sur la voirie départementale), la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (compétente sur la voirie communale), dans le cadre d'une Charte, propose de supprimer le panneau sauvage non réglementaire et d'apposer un panneau attractif et qualitatif permettant d'informer efficacement les usagers de la route des différents services et activités commerciales liés au tourisme. Il s'agit du Système d'Information Locale (S.I.L).

Conformément à la réglementation (arrêté ministériel du 11 février 2008), vous exercez une activité professionnelle susceptible d'être signalée au titre de la signalisation touristique.

Les activités professionnelles concernées à ce titre sont : hébergement, restauration, vente et fabrication de produits du terroir, vente et fabrication de produits de la vigne, artisanat d'art, activités de loisirs et de pleine nature, services usuels.

Afin que votre établissement puisse bénéficier de panneaux de signalisation au sein de la commune où vous êtes installé, un plan de jalonnement de votre activité vous est présenté en annexe du courrier. Il s'agit d'un dossier technique avec schéma d'implantation et maquette de panneaux.

Le coût global de cette démarche de signalisation est estimé à :

- 200 000 € TTC soit une prise en charge de l'investissement par l'Agglomération Béziers Méditerranée pour lequel le Département affecte une aide de 30%.

.../..

Votre participation en tant que socio-professionnel :

- au coût du matériel est de 50 € TTC par réglette de signalisation comprenant la conception, la fabrication et la pose,
- aux frais d'entretien, d'assurance, et de suivi est fixée à 10 €/an/panneau pour une durée de 5 ans.

Si vous souhaitez participer à cette opération, je vous invite à **transmettre votre réponse pour le 10 novembre 2010 dernier délai par fax au 04/99/41/33/03 accompagnée de la Charte d'Engagement d'utilisateur du SIL ci-jointe**. Cette date passée, votre structure ne pourra plus être prise en compte avant la prochaine mise à jour du SIL.

Mes services se tiennent à votre disposition pour de plus amples renseignements, par téléphone au 04/99/41/33/65, contacter Sandrine RAMBAUD.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président



Fédéric LACAS
Vice-Président
délégué au Tourisme

PJ :

- 1 Plan de jalonnement.

Signalisation d'Information Locale



Exemple de réglette



Ensemble de signalétique

CHARTRE D'ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR DU SIL
Formulaire à remplir par le socio-professionnel

CONSIDÉRANT QUE

- ◆ La Charte SIL régit les conditions d'obtention, d'utilisation et d'implantation des panneaux SIL,
- ◆ Le maintien de l'implantation des panneaux SIL est soumis au respect de la Charte SIL et de la Charte d'engagement,
- ◆ La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est autorisée par convention à utiliser le domaine public communal pour installer les panneaux SIL, pour une durée de 5 ans, et en conséquence à percevoir les participations financières des socio-professionnels concernés,
- ◆ Lors de chaque mise à jour des zones communales déjà implantées, une nouvelle demande de « Charte d'engagement de l'utilisateur » sera proposée aux prestataires bénéficiant déjà d'une signalisation au titre du Système d'Information Locale.

Je soussigné.....

Responsable de l'activité (nom de l'activité).....

Située à (adresse complète).....

Accepte le plan de jalonnement qui m'a été adressé relatif à mon entreprise,

M'ENGAGE

- ◆ A supprimer toute publicité ou pré-enseigne dérogatoire et à ne pas en poser de nouvelle,
- ◆ A signaler tout changement de mon activité ou d'appellation ou de cessation auprès de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée,
- ◆ A participer au coût du matériel en m'acquittant de la somme de 50 € TTC par réglette,
- ◆ A régler ma participation aux frais d'entretien, d'assurance, et de suivi fixée à 10 €/an/panneau sur 5 ans.

Je suis informé qu'en cas de non respect des engagements ci-dessus énoncés, la CABEM déposera mes panneaux de signalisation d'information locale.

Ayant pris connaissance de la présente Charte, je m'engage à en respecter les termes.

Date et Signature

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »



26 JUIN 2010

Communauté
d'agglomération



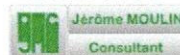
BÉZIERS
MÉDITERRANÉE

Commune de Sérignan

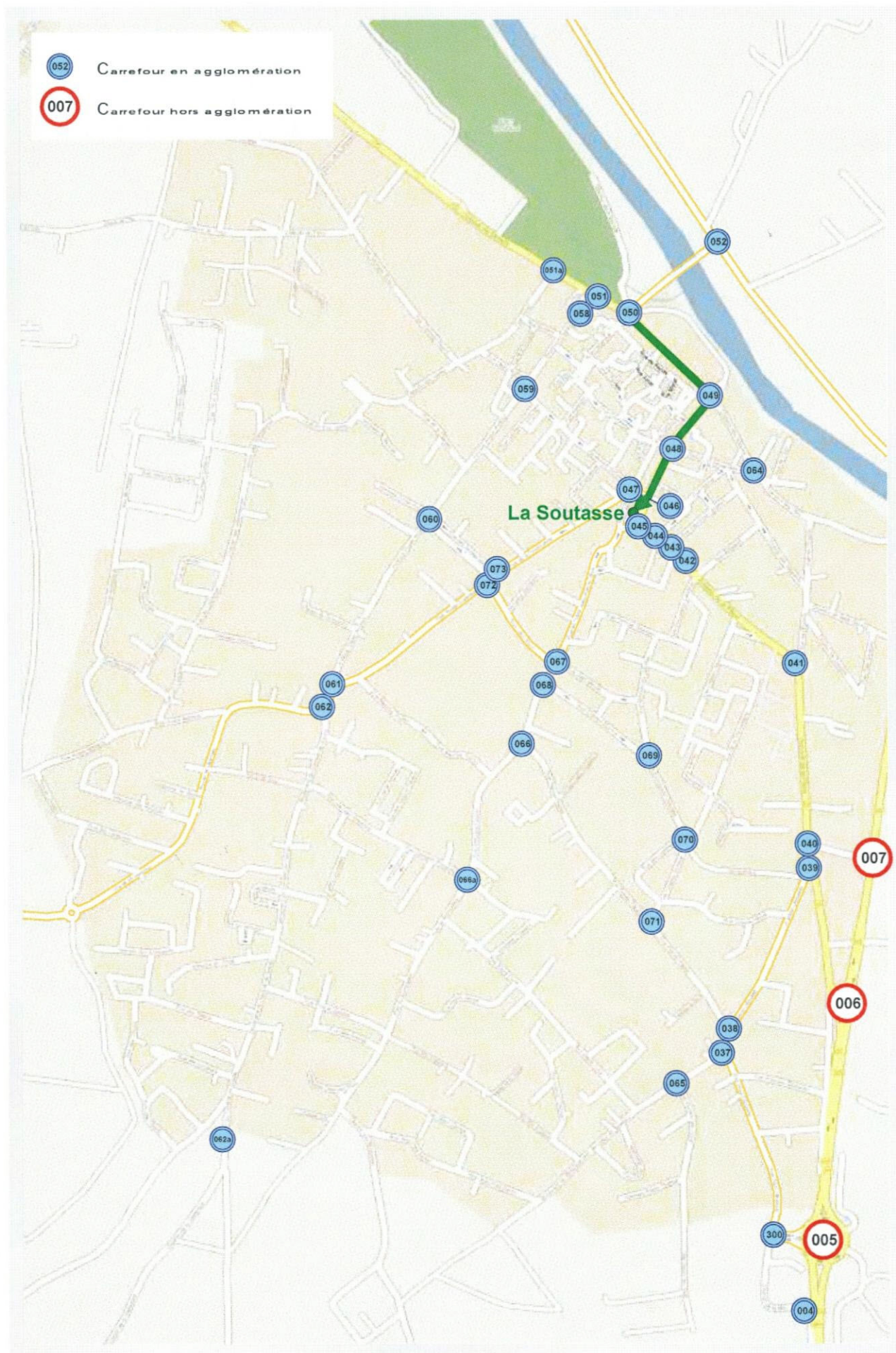
Plan de jalonnement

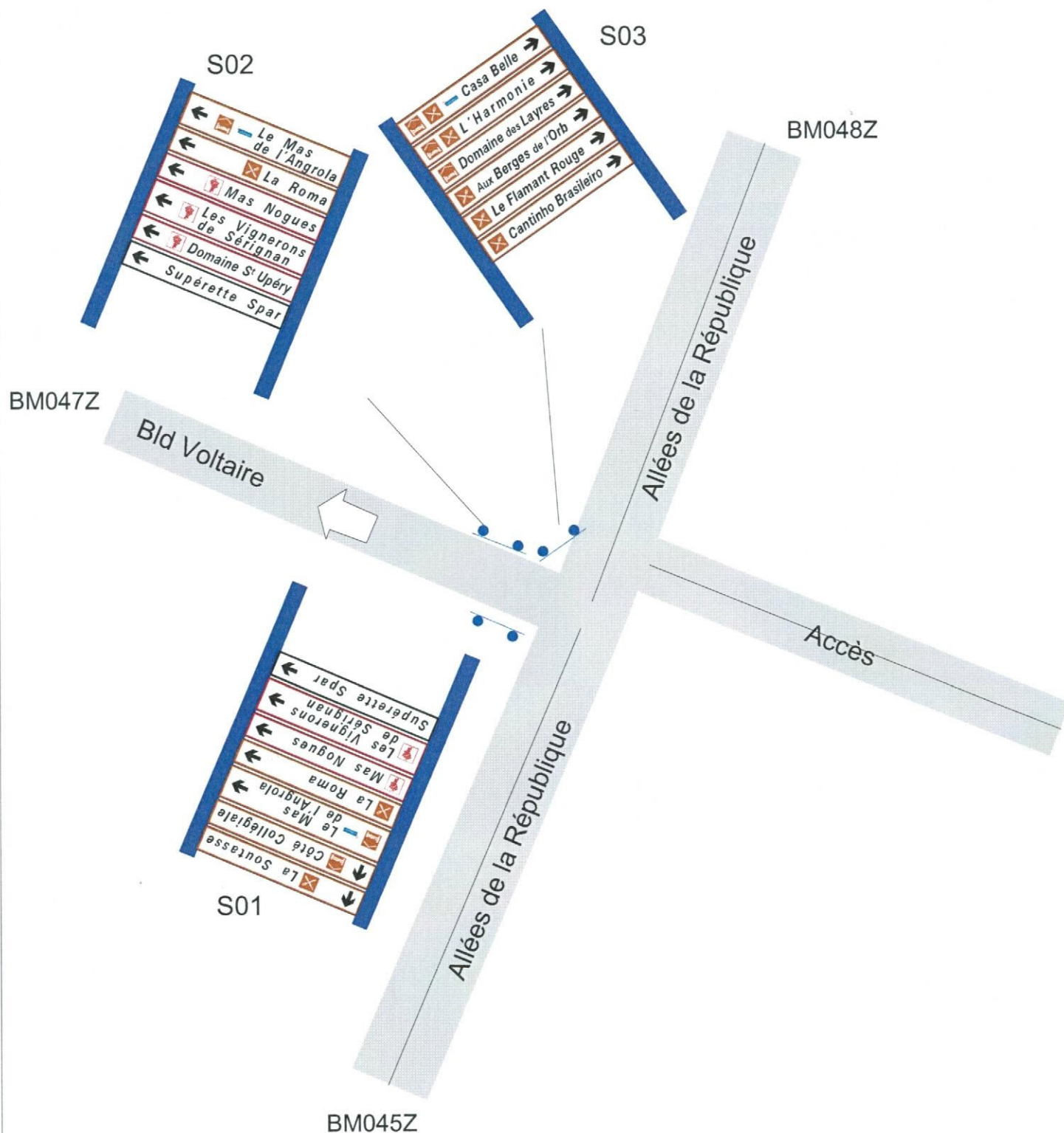
Restaurant La Soutasse

28/07/10

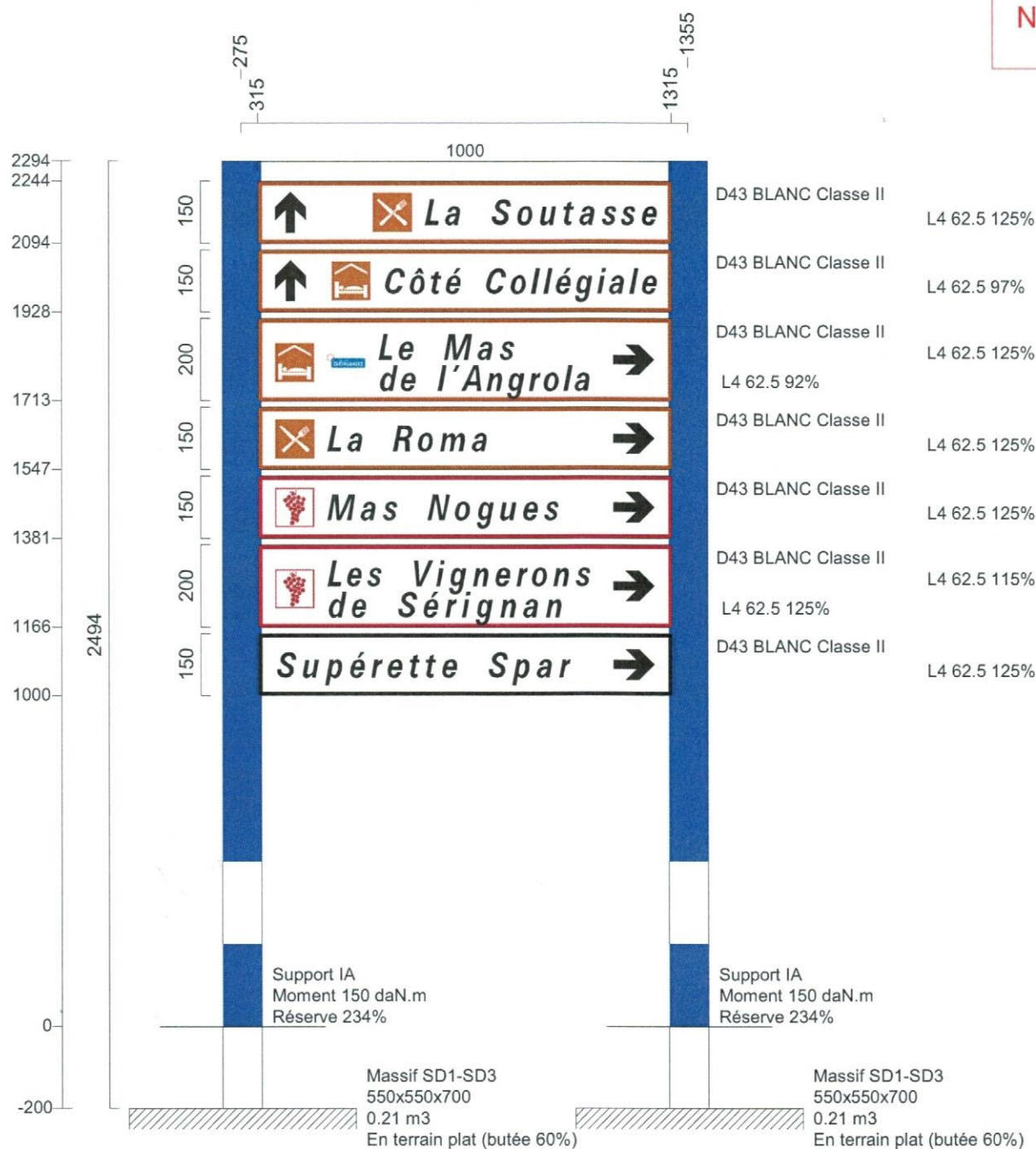


Sérignan : Filaire du prestataire





**HORS
NORME**



HORS NORME :

(Niveau 2) registre => hauteur hors gamme normalisée : 150
(Niveau 3) Idéogramme => non normalisé
(Niveau 2) registre => hauteur hors gamme normalisée : 150
(Niveau 3) Idéogramme => non normalisé

Rétro-réflexion : Classe II

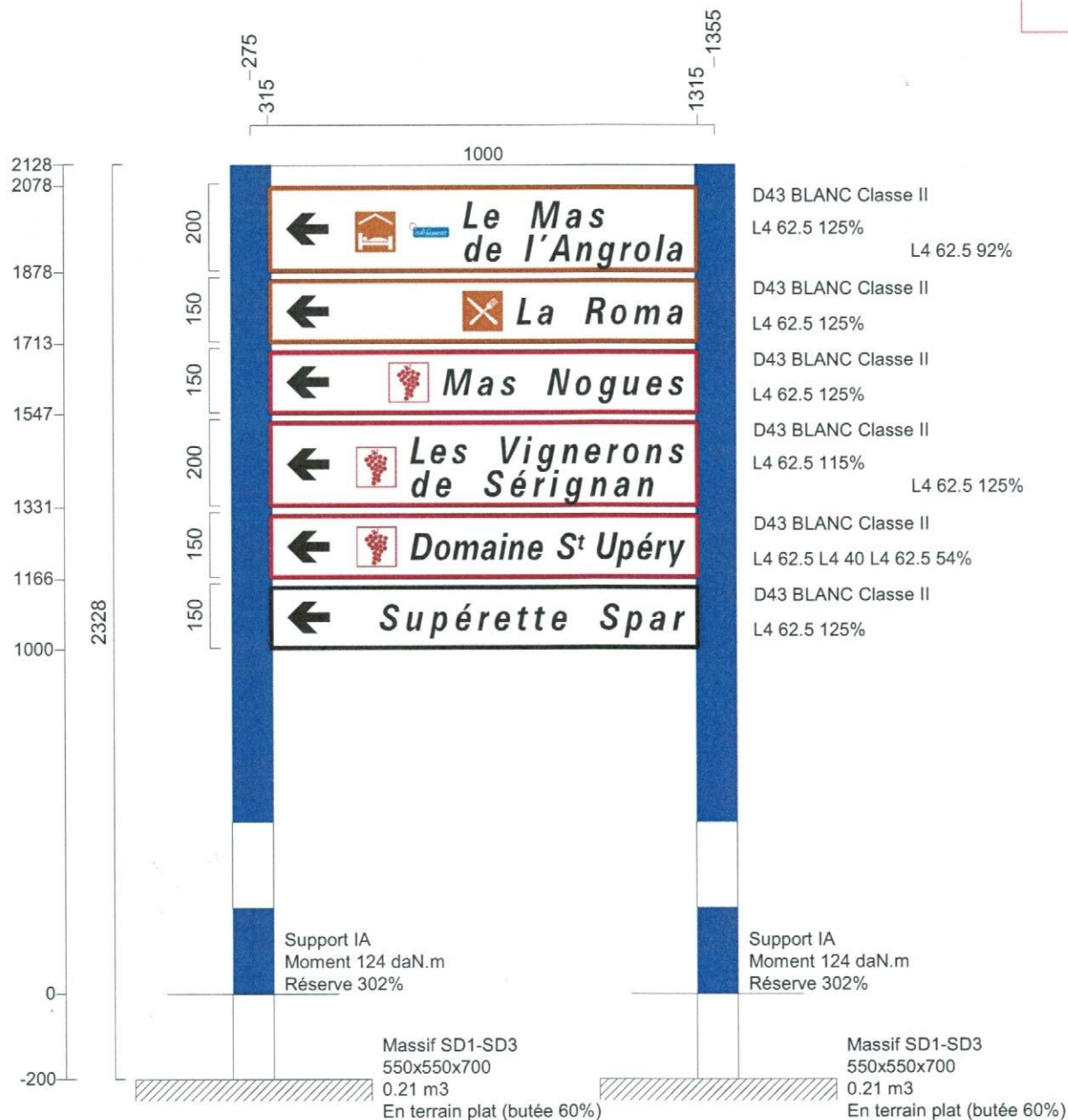
Pression du vent : 130 daN / m²

Gamme :

Nombre d'exemplaires : 1

JMC

**HORS
NORME**



HORS NORME :

(Niveau 2) registre => hauteur hors gamme normalisée : 200
(Niveau 3) Idéogramme => non normalisé
(Niveau 3) Idéogramme => non normalisé
(Niveau 2) registre => hauteur hors gamme normalisée : 150

Rétro-réflexion : Classe II

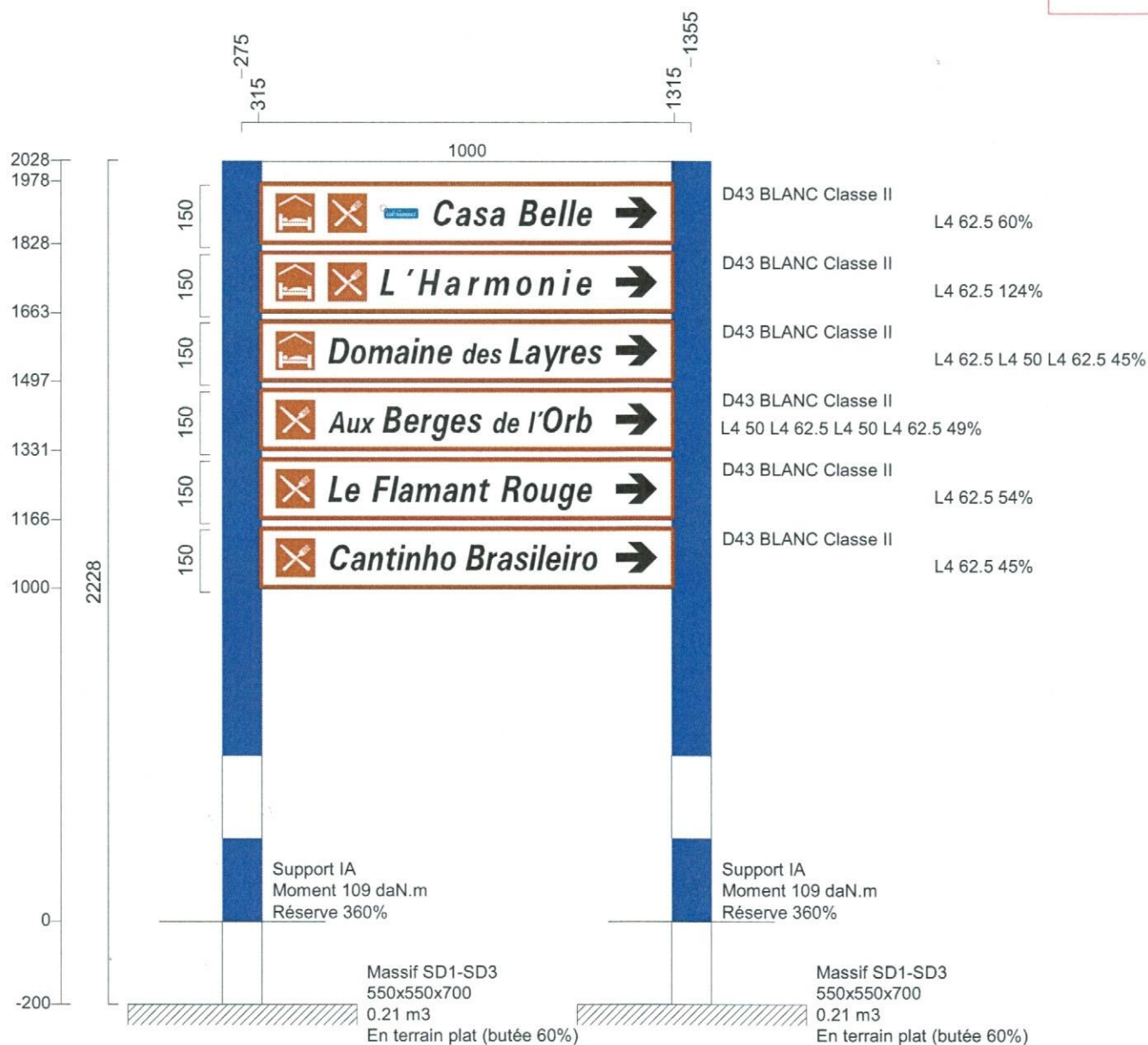
Pression du vent : 130 daN / m²

Gamme :

Nombre d'exemplaires : 1

JMC

**HORS
NORME**



HORS NORME :

(Niveau 3) registre => trop d'idéogrammes pour une mention : 3
(Niveau 2) registre => hauteur hors gamme normalisée : 150
(Niveau 3) Idéogramme => non normalisé
(Niveau 3) Idéogramme => non normalisé

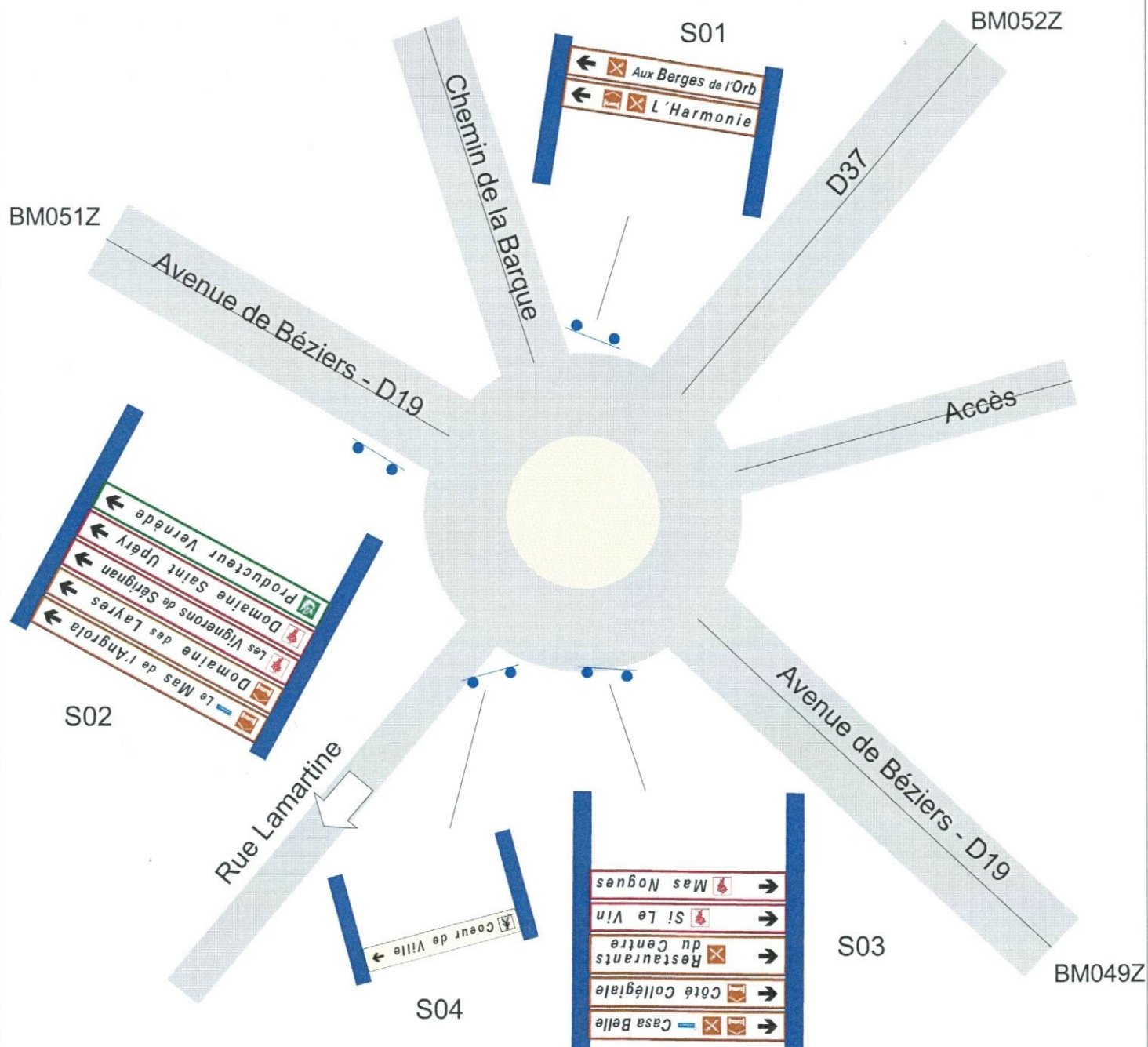
Rétro-réflexion : Classe II

Pression du vent : 130 daN / m²

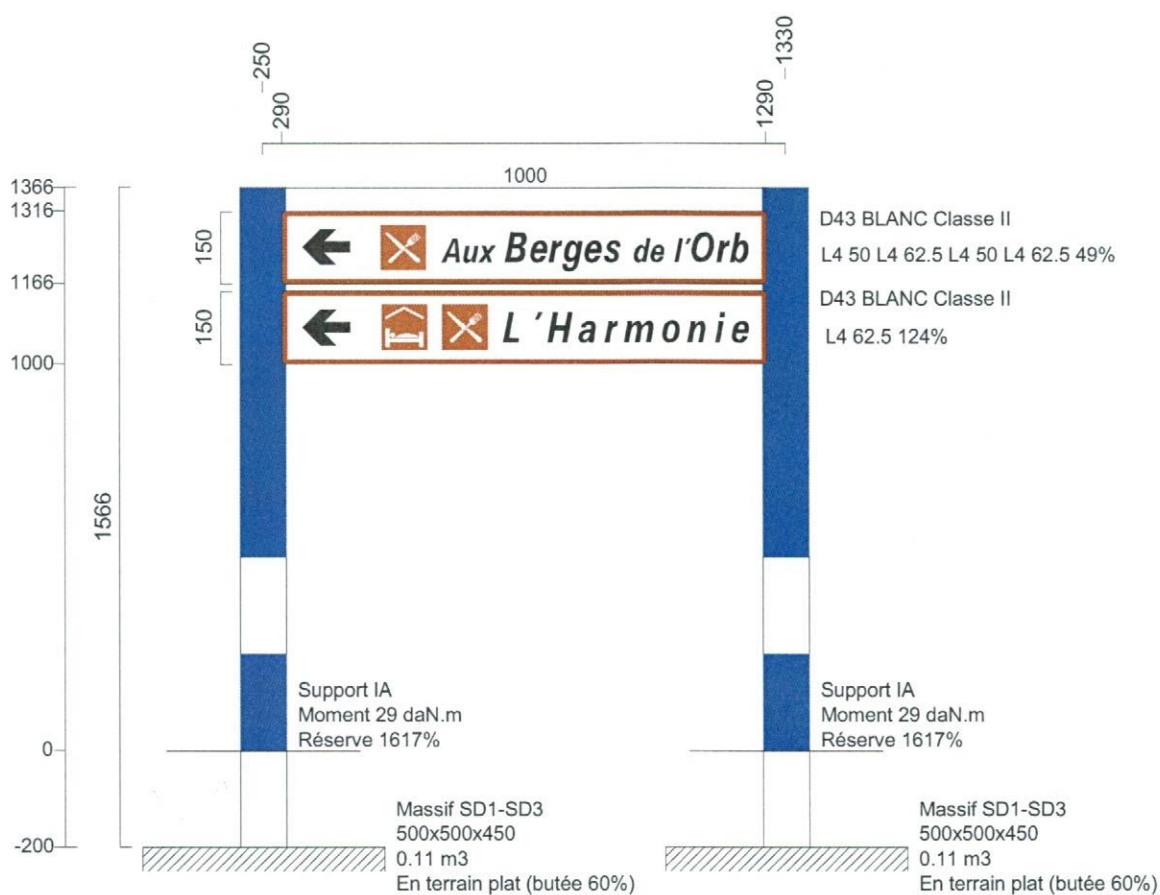
Gamme :

Nombre d'exemplaires : 1

JMC



**HORS
NORME**



HORS NORME :

(Niveau 2) registre => hauteur hors gamme normalisée : 150
(Niveau 3) Idéogramme => non normalisé
(Niveau 3) Ligne de mention => taux de compression inf. à 50% : 49%
(Niveau 2) registre => hauteur hors gamme normalisée : 150

Rétro-réflexion : Classe II

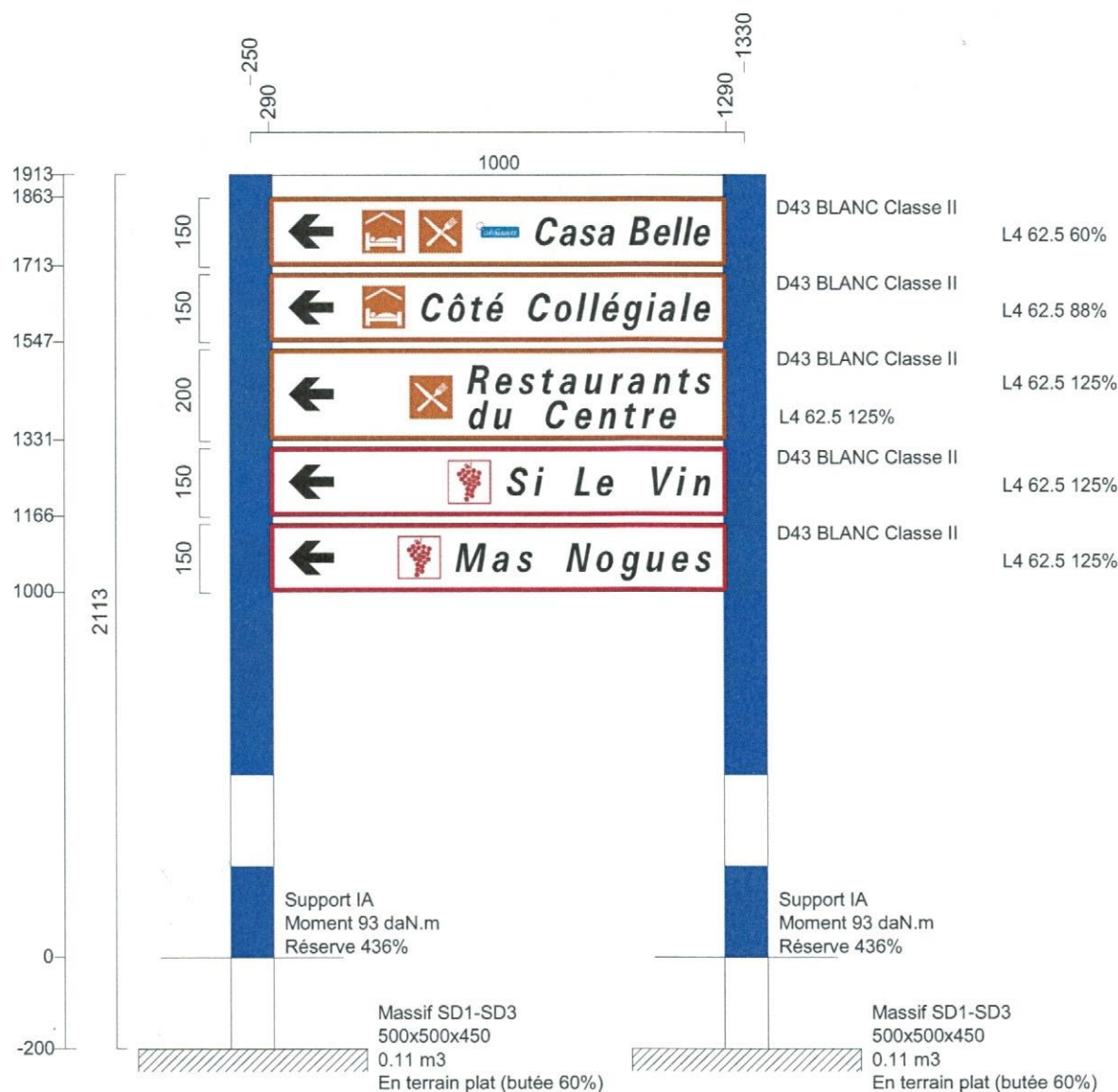
Pression du vent : 130 daN / m²

Gamme :

Nombre d'exemplaires : 1

JMC

**HORS
NORME**



HORS NORME :

(Niveau 3) registre => trop d'idéogrammes pour une mention : 3
(Niveau 2) registre => hauteur hors gamme normalisée : 150
(Niveau 3) Idéogramme => non normalisé
(Niveau 3) Idéogramme => non normalisé

Rétro-réflexion : Classe II

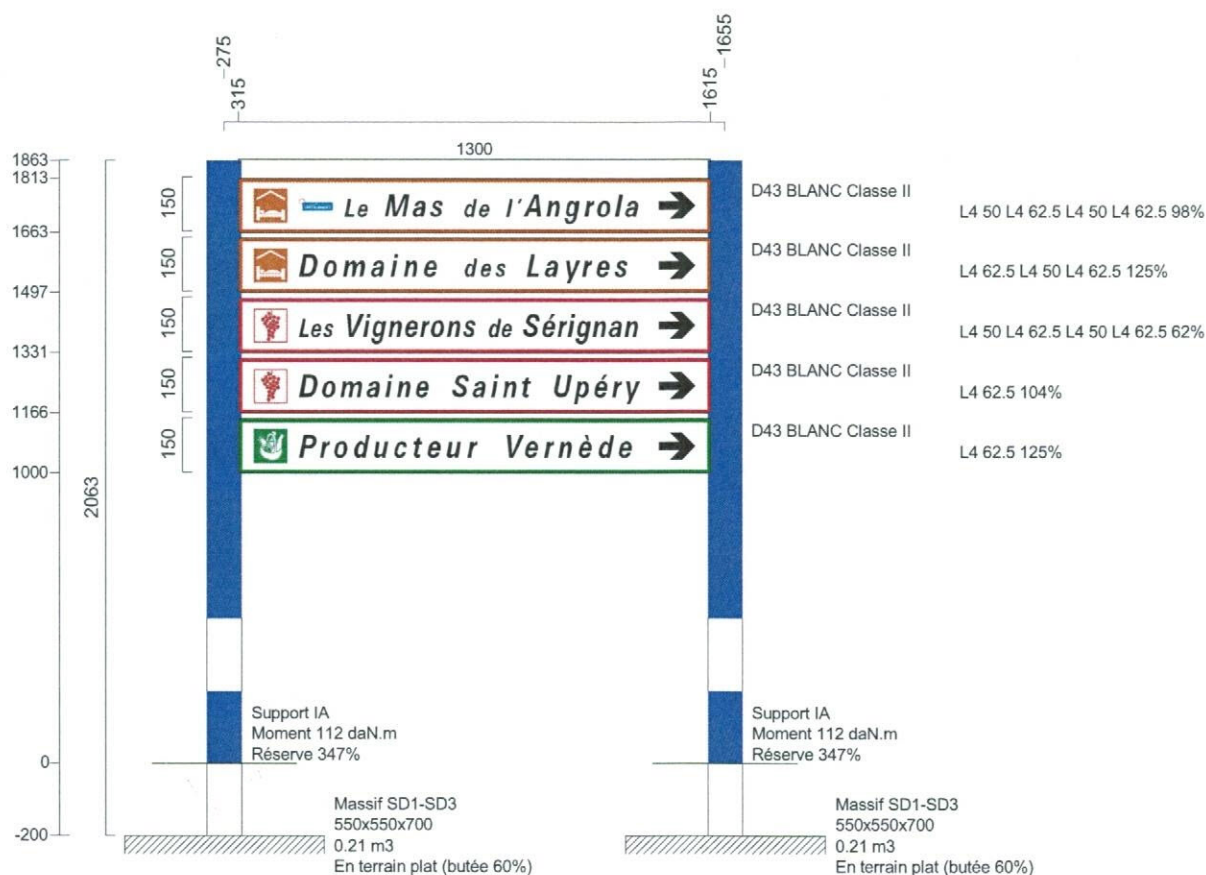
Pression du vent : 130 daN / m²

Gamme :

Nombre d'exemplaires : 1

JMC

**HORS
NORME**



HORS NORME :

(Niveau 2) registre => hauteur hors gamme normalisée : 150
(Niveau 3) Idéogramme => non normalisé
(Niveau 3) Idéogramme => non normalisé
(Niveau 2) registre => hauteur hors gamme normalisée : 150

Rétro-réflexion : Classe II

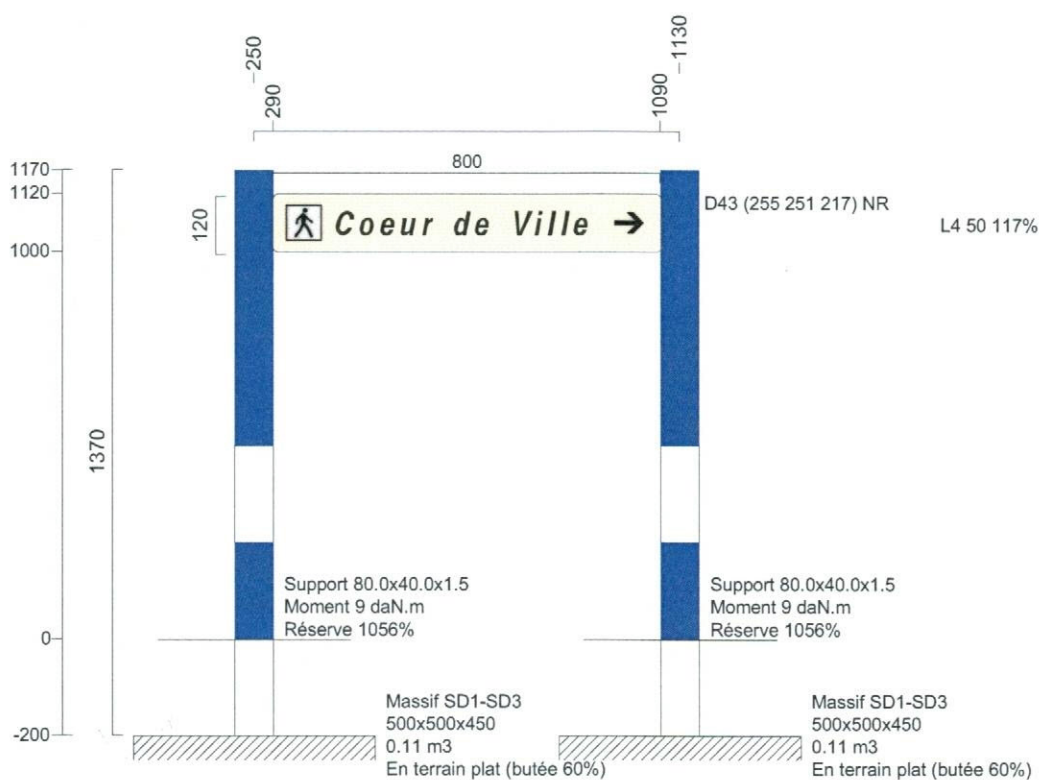
Pression du vent : 130 daN / m²

Gamme :

Nombre d'exemplaires : 1

JMC

**HORS
NORME**



HORS NORME :

(Niveau 3) sous-ensemble => incohérence Hb / Hc des registres
(Niveau 3) Sous-ensemble => Couleur non normalisée : (255 251 217)
(Niveau 2) registre => hauteur hors gamme normalisée : 120
(Niveau 3) Idéogramme => non normalisé

Rétro-réflexion : NR

Pression du vent : 130 daN / m²

Gamme :

Nombre d'exemplaires : 1

JMC